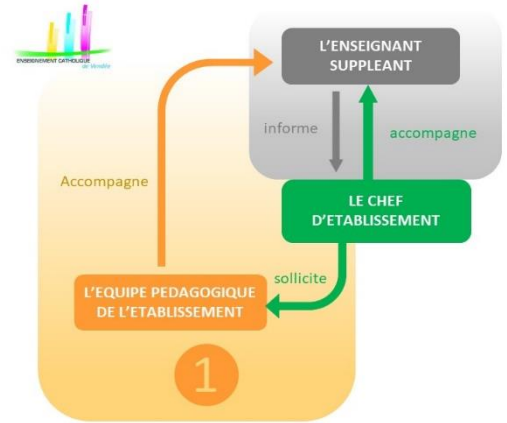


LES DIVERS PROTOCOLES D'ACCOMPAGNEMENT

Au cours de sa pratique professionnelle, un enseignant suppléant peut exprimer le besoin d'être aidé ou accompagné.

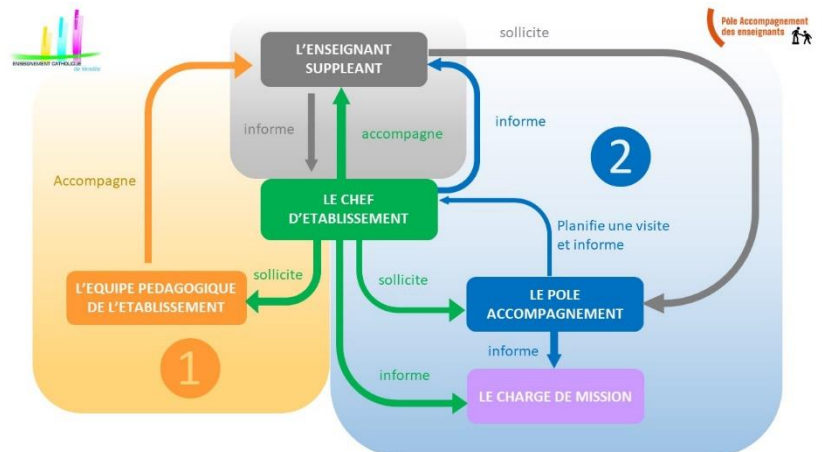
- 1- Les premières ressources dont dispose l'enseignant suppléant sont à solliciter au sein de son établissement d'exercice (le chef d'établissement et l'équipe pédagogique).



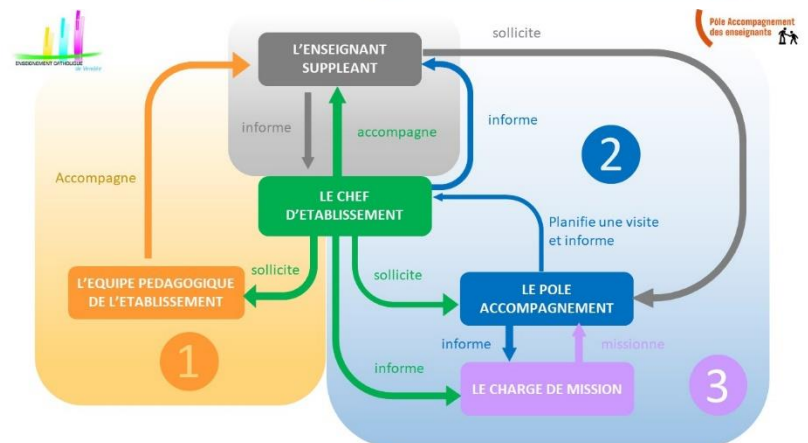
Pôle Accompagnement
des enseignants

Lorsque l'enseignant suppléant en éprouve le besoin, il en informe son chef d'établissement qui l'invite à contacter le pôle accompagnement, sous son couvert.

- 2- L'enseignant peut aussi rencontrer des difficultés passagères et solliciter l'aide d'un enseignant ressource du pôle accompagnement :
 - Lors de son installation sur un poste de remplacement,
 - Pour être outillé, en l'absence de ressources sur place,
 - Pour répondre à des difficultés liées à l'organisation, à la gestion du groupe, à la préparation, à la posture,...



- 3- Des difficultés persistantes, perturbant une évolution sereine des élèves et de l'enseignant, peuvent faire l'objet d'un accompagnement individualisé.
 - Ces divers besoins ont pu être identifiés par le Chef d'établissement ou bien suite à une visite pédagogique.



Soutenu par son chef d'établissement, l'enseignant doit s'engager personnellement dans cette démarche de développement professionnel.

Contact : Pôle accompagnement des enseignants du 1^{er} degré
Tél : 02.51.47.83.00 **Mail :** accompagnement-enseignants1d@ddec85.org